



Règle d'attribution des bourses étudiantes pour faire un stage en entreprise

Les demandes peuvent être soumises en tout temps.

(English below)

Objectifs et montant des bourses allouées :

La bourse s'adresse aux membres étudiants du Centre SÈVE qui souhaitent réaliser un stage d'au moins 1 mois en milieu industriel chez un membre corporatif. Le montant de la bourse allouée est de 2 000 \$. Les membres étudiants doivent être sous la supervision d'un membre du Centre SÈVE.

Un maximum de 2 bourses par an et par directeur ou directrice de recherche sera offert pour tous les programmes de bourses étudiantes du Centre SÈVE jusqu'à l'épuisement des fonds. Une troisième bourse peut être accordée dans le cas d'une co-direction pour une personne étudiante inscrite dans une université québécoise et dont le directeur de recherche principal est un collaborateur du Centre SÈVE.

Deux bourses de stage en entreprise, au plus, seront accordées annuellement par membre corporatif.

Règlement et éligibilité :

- Les postulants à la bourse doivent être des étudiants ou étudiantes de deuxième ou troisième cycles inscrits à plein temps inscrit dans une université du Québec.
- Le projet de stage doit être relié aux thèmes du Centre SÈVE.
- Les membres étudiants ne peuvent recevoir qu'une seule bourse du Centre SÈVE par année (incluant les bourses pour les Écoles d'été).
- Le directeur ou la directrice de recherche doit remplir une demande pour chaque personne étudiante et il ou elle doit être un membre régulier du Centre SÈVE.
- Le directeur ou la directrice de recherche doit veiller à fournir au Centre SÈVE un texte décrivant ce que le membre étudiant a réalisé durant son stage.



Centre SÈVE

RECHERCHE EN SCIENCES DU VÉGÉTAL

Le directeur ou la directrice de recherche doit souligner la contribution du Centre SÈVE dans toutes les publications (avec ou sans comité de lecture) qui seront issues des travaux menés grâce à l'obtention des bourses.

Frais admissibles :

- Déplacements entre les deux institutions.
- Salaire de la personne étudiant.

Modalités pour soumettre une bourse :

La demande de bourse doit être soumise 1 mois avant la tenue de l'activité. Les bourses sont octroyées pour les conférences entre le 1^{er} avril et le 31 mars de chaque année budgétaire.

Les directeurs ou la directrice de recherche doivent remplir un formulaire de demande pour chaque personne étudiante et stagiaire postdoctoral. Le formulaire doit être demandé par courriel à l'adjointe administrative du Centre SÈVE.

Évaluation des demandes et annonce des décisions :

La demande sera transférée au comité de la relève et le demandeur sera informé par courriel électronique :

- si la demande a été approuvée ;
- des modalités de remboursement des frais admissibles.

À la suite du courriel d'octroi, les directrices de recherche ont jusqu'au 31 mars 2026 pour réclamer le montant octroyé à la suite de l'événement. La bourse sera versée au directeur ou directrice de recherche membre régulier du Centre SÈVE à qui elle a été attribué.



Rules for awarding student award for internships in industry

Applications may be submitted at any time.

Objectives and amount of grants awarded:

The grant is intended for student members of Centre SÈVE who wish to carry out an internship of at least 1 month in an industrial setting with a corporate member. The amount of the scholarship is \$2,000. Student members must be supervised by a Centre SÈVE member.

A maximum of 2 fellowships per year and per research supervisor will be offered for all Centre SÈVE student fellowship programs until funds are exhausted. A third scholarship may be awarded in the case of a co-supervision for a student registered at a Quebec university whose principal supervisor is a Centre SÈVE collaborator.

A maximum of two internships will be awarded annually per corporate member.

Rules and eligibility:

- Applicants must be full-time graduate students.
- The internship project must be related to Centre SÈVE's themes.
- Students may receive only one Centre SÈVE grant per year (including Summer School grants).
- The research supervisor must complete an application form for each student and he or she need to be a regular Centre SÈVE member.
- The research supervisor must provide Centre SÈVE with a text describing what the student or postdoctoral fellow has achieved during his or her internship.
- The research supervisor must acknowledge the contribution of Centre SÈVE in all publications (refereed or non-refereed) resulting from the work carried out thanks to the grant.

Eligible expenses:

- Travel between the two institutions.



- Student salary.

How to apply:

Applications must be submitted 1 month before the event. Scholarships are awarded for internship between April 1 and March 31 of each fiscal year.

Directors must complete an application form for each student. The form should be e-mailed to the Centre SÈVE administrative assistant.

Evaluation of applications and announcement of decisions:

The application will be forwarded to the Early Career Committee and the applicant will be informed by e-mail:

- if the application has been approved;
- how eligible expenses will be reimbursed.

Following the award e-mail, research directors have until March 31 of the current year to claim the amount awarded following the event. The award will be transferred to the Centre SÈVE research director to whom it has been awarded.